

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 25 novembre 2021
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

PROCÈS-VERBAL

- 10.04** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021 à 19 h

FÉLICITATIONS

- 10.05** Féliciter Mme Denise Brault, présidente-fondatrice du Groupe des aidants du Sud-Ouest, qui prendra sa retraite après 26 ans de carrière.

12 – Orientation

PROGRAMME / PROGRAMMATION / PLAN D'ACTION / CONCEPT

- 12.01** Appuyer le projet « Aménagement d'un pôle sportif » du Cégep André-Laurendeau afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) ».

1217551022

12.02 Appuyer le projet « Aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire » du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) ».

1217551023

12.03 Appuyer le projet « Aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire » du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) ».

1217551024

20 – Affaires contractuelles

20.01 Accorder un contrat à Procova Inc. pour des travaux d'amélioration et de mise aux normes du chalet Éloi-Viau (3e but) du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 623 955,20 \$ taxes incluses (contrat : 478 296,00 - contingences: 95 659,20 \$ - incidences: 50 000,00 \$

1210269014

20.02 Accorder un contrat à Tuyauterie Expert Inc. pour des travaux de remplacement du refroidisseur situé sur le toit de l'édifice administratif de la mairie de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 331 449,94 \$, taxes incluses (contrat : 272 375,78 \$ + contingences: 54 475,16 \$ + incidences 4 599,00 \$) - Appel d'offres public no 699868 - Contrat BAT.21-369 (4 soumissionnaires).

1210269016

20.03 Accorder un contrat à G.AR. Consultants Inc., pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux pour la réfection du chalet au parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 178 312,10 \$ taxes incluses (contrat : 106 926,75 - contingences: 21 385,35 \$ - incidences: 50 000,00 \$) Appel d'offres public n° 697648 - Contrat BAT.21-373.1(3 soumissionnaires).

1210269015

20.04 Autoriser une dépense additionnelle de 383 869,33 \$ taxes incluses (contingences 296 626,30 \$, incidences 87 243,03 \$) au contrat accordé à Cojalac Inc., pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle- majorant ainsi la Dépense totale de de 4 611 606,45 \$ à 4 995 475,79 \$, taxes incluses, - Appel d'offres public 686429 - Contrat T.C.21-1868.

1217151042

20.05 Exercer la 2e année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant maximal de 125 000 \$, taxes incluses, pour la période du 4 janvier 2022 au 22 décembre 2022, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340.

1217405004

20.06 Dans le cadre du volet «soutien aux événements artistiques spéciaux» de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2021 de son Marché de Noël qui se tiendra les 4 et 5 décembre.

1218823007

20.07 Autoriser une contribution financière de 300 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour le soutenir dans la réalisation d'activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » 2021.

1218157004

20.08 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 763 \$ pour la reconduction du projet C'est ton devoir de la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9 862 \$, et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 901 \$ pour la reconduction des projets École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Approuver les projets de conventions à cet effet.

1214629007

20.09 Accorder un permis saisonnier de hockey 2021-2022 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 184 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

1213630003

30 – Administration et finances

30.01 Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

1212363112

30.02 Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une fête de Noël le 10 décembre 2021 dans le terrain de stationnement du 1111, rue Lapierre, à LaSalle.

1217551021

30.03 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 septembre au 07 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2021.

1213035012

40 – Réglementation

40.01 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

1213035010

40.02 Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 29 500 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole).

1212363110

40.03 Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 222 800 \$, équivalant à 10 % de la valeur du site, pour la demande de permis (3001989494) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 450 001 (9291, boul. LaSalle).

1218116001

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1216456008

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination de Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante

1217405014

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1217551022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Aménagement d'un pôle sportif » du Cégep André-Laurendeau afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « P rogramme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) »

D'appuyer le projet « Aménagement d'un pôle sportif » du Cégep André-Laurendeau afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) ».

De s'engager à rencontrer les représentants du Cégep André-Laurendeau afin d'évaluer l'accompagnement que l'arrondissement pourrait potentiellement offrir dans le cadre du projet.

Sujet à approbation du conseil d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 11:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Aménagement d'un pôle sportif » du Cégep André-Laurendeau afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « P rogramme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) »

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 septembre 2021, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a lancé le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES).

Le Programme est doté d'une enveloppe de 175 millions de dollars pour l'ensemble du Québec. Il vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives afin de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Afin de bénéficier de l'aide financière, les requérants doivent présenter leurs projets au MÉES au plus tard le 10 décembre 2021 et les travaux devront être terminés au plus tard le 31 décembre 2025.

Tous les projets sur le territoire de la Ville nécessitent un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, qu'ils proviennent des arrondissements, de la Ville centre ou d'organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a demandé que les projets de tiers aient une résolution d'appui du conseil d'arrondissement et une résolution du conseil d'administration de l'organisme.

Aménagement d'un pôle sportif rattaché au Cégep André-Laurendeau et près de l'Aquadôme de LaSalle.

Adresse : 1111, rue Lapierre, LaSalle (Québec) H8N 2J4

L'estimation des coûts du projet est de 4 789 265, 44 \$ pour l'aménagement d'un pôle sportif

au Cégep André-Laurendeau, incluant la phase 1 et 2.

Dans l'éventualité où le projet serait retenu par le MEEES, l'arrondissement s'engage à rencontrer les représentants du Cégep André-Laurendeau afin d'évaluer l'accompagnement qu'il pourrait offrir dans le cadre du projet. Sujet à approbation du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les projets déposés dans le cadre du PSIRSSES doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville pour qu'ils puissent être analysés au MEEES et bénéficier ainsi d'une aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière maximale ne peut être supérieure à 5 millions de dollars et ne peut excéder :

66 2/3 % du coût maximal admissible, pour un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un collège d'enseignement général et professionnel;
50 % du coût maximal admissible, pour un établissement universitaire ou un établissement scolaire privé.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière du PSIRSSES constitue une injection significative de fonds dans la réalisation du projet et dans la réduction du déficit d'investissement des installations sportives.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Jusqu'au 10 décembre 2021 - Dépôt par les requérants des demandes d'aide financière au MEEES;
- Suivi des dossiers soumis au MEEES par les requérants.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2021-11-12



Dossier # : 1217551023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire » du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) ».

Appuyer le projet « Aménagement d'un terrain de synthétique multidisciplinaire » du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) ».
S'engager à respecter l'entente existante.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 11:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire » du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « P programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) ».

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 septembre 2021, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a lancé le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES).

Le Programme est doté d'une enveloppe de 175 millions de dollars pour l'ensemble du Québec. Il vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives afin de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Afin de bénéficier de l'aide financière, les requérants doivent présenter leurs projets au MÉES au plus tard le 10 décembre 2021 et les travaux devront être terminés au plus tard le 31 décembre 2025.

Tous les projets sur le territoire de la Ville nécessitent un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, qu'ils proviennent des arrondissements, de la Ville centre ou d'organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0181 (1217551006) - 3 mai 2021 : D'approuver la signature de l'entente régissant l'utilisation et le partage des coûts de l'aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire du Cégep André-Laurendeau et de son système d'éclairage entre l'arrondissement de LaSalle et le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour une somme maximale de 750 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, du 1er mars 2021 au 31 mars 2036.

DESCRIPTION

En plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a demandé que les projets de tiers aient une résolution

d'appui du conseil d'arrondissement et une résolution du conseil d'administration de l'organisme.

Aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire sur le terrain du Cégep André-Laurendeau

Adresse : 7500, rue Jean-Chevalier LaSalle (Québec) H8N 2J4

Le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) consent à financer la construction d'un terrain sportif extérieur à revêtement naturel adjacent à l'école. À la suite d'échanges entre les différents partenaires, il a été convenu que l'aménagement d'un terrain sportif avec un revêtement synthétique serait plus approprié et répondrait davantage aux besoins de la communauté. À cet effet, le CSSMB s'engage à assumer 100 % des coûts pour un revêtement synthétique du terrain multidisciplinaire. Le coût estimé pour l'aménagement du terrain synthétique multidisciplinaire est de 2 330 582 \$.

Selon la Société québécoise des infrastructures SQI, les coûts estimés pour l'aménagement du système d'éclairage représentent 750 000 \$.

Dans l'éventualité où le projet serait retenu par le MÉES, l'arrondissement s'engage à respecter l'entente existante.

JUSTIFICATION

Les projets déposés dans le cadre du PSIRSSES doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville pour qu'ils puissent être analysés au MÉES et bénéficier ainsi d'une aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière maximale ne peut être supérieure à 5 millions de dollars et ne peut excéder :

66 2/3 % du coût maximal admissible, pour un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un collège d'enseignement général et professionnel;

50 % du coût maximal admissible, pour un établissement universitaire ou un établissement scolaire privé.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière du PSIRSSES constitue une injection significative de fonds dans la réalisation du projet et dans la réduction du déficit d'investissement des installations sportives.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Jusqu'au 10 décembre 2021 - Dépôt par les requérants des demandes d'aide

- financière au MÉES;
- Suivi des dossiers soumis au MÉES par les requérants.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2021-11-12



Dossier # : 1217551024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire » du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) ».

Appuyer le projet « Aménagement d'un terrain de soccer synthétique » du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) ».

S'engager à contribuer financièrement à la réalisation du projet conditionnellement à :

- la présentation du projet
- l'évaluation dudit projet par l'arrondissement
- l'approbation par le conseil d'arrondissement

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 11:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer le projet « Aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire » du Centre de Services Scolaires Marguerite-Bourgeoys afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du « P rogramme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) ».

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 septembre 2021, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a lancé le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES).

Le Programme est doté d'une enveloppe de 175 millions de dollars pour l'ensemble du Québec. Il vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives afin de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Afin de bénéficier de l'aide financière, les requérants doivent présenter leurs projets au MÉES au plus tard le 10 décembre 2021 et les travaux devront être terminés au plus tard le 31 décembre 2025.

Tous les projets sur le territoire de la Ville nécessitent un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, qu'ils proviennent des arrondissements, de la Ville centre ou d'organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a demandé que les projets d'un tiers aient une résolution d'appui du conseil d'arrondissement et une résolution du conseil d'administration de l'organisme.

Aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire incluant un système d'éclairage et une piste d'athlétisme au parc Cavalier de LaSalle à proximité de

l'école Cavalier de LaSalle.

Adresse : 330-80e Avenue, LaSalle, QC H8R 2T4

L'estimation des coûts du projet est de 6 977 565 \$ pour l'aménagement d'un terrain synthétique multidisciplinaire incluant un système d'éclairage et une piste d'athlétisme

Dans l'éventualité où le projet serait retenu par le MEES, l'arrondissement s'engage à contribuer financièrement à la réalisation du projet conditionnellement à :

- la présentation du projet
- l'évaluation dudit projet par l'arrondissement
- l'approbation par le conseil d'arrondissement

JUSTIFICATION

Les projets déposés dans le cadre du PSIRSSES doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville pour qu'ils puissent être analysés au Mées et bénéficier ainsi d'une aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière maximale ne peut être supérieure à 5 millions de dollars et ne peut excéder :

66 2/3 % du coût maximal admissible, pour un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un collège d'enseignement général et professionnel;

50 % du coût maximal admissible, pour un établissement universitaire ou un établissement scolaire privé.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière du PSIRSSES constitue une injection significative de fonds dans la réalisation du projet et dans la réduction du déficit d'investissement des installations sportives.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Jusqu'au 10 décembre 2021 - Dépôt par les requérants des demandes d'aide financière au Mées;
- Suivi des dossiers soumis au Mées par les requérants.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2021-11-12



Dossier # : 1210269014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour des travaux d'amélioration et de mise aux normes du chalet Éloi-Viau (3 ^e but) du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 623 955,20 \$ taxes incluses (contrat : 478 296,00 - contingences: 95 659,20 \$ - incidences: 50 000,00 \$) Appel d'offres public n°697357 – Contrat BAT.21-362 (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 623 955,20 \$ taxes incluses (contrat : 478 296,00 - contingences: 95 659,20 \$ - incidences: 50 000,00 \$) pour des travaux d'amélioration et de mise aux normes du chalet Éloi-Viau (3^e but) du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Procova Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 697357 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 478 296,00 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-11 17:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210269014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova Inc. pour des travaux d'amélioration et de mise aux normes du chalet Éloi-Viau (3e but) du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 623 955,20 \$ taxes incluses (contrat : 478 296,00 - contingences: 95 659,20 \$ - incidences: 50 000,00 \$) Appel d'offres public n°697357 – Contrat BAT.21-362 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le chalet du 3e but situé dans le complexe sportif du parc Riverside est un bâtiment sur un seul niveau et s'étale sur une superficie de 78 m². L'enveloppe extérieure de ce bâtiment présente des fissures et des problèmes d'infiltration d'eau et d'étanchéité. En période de dégel ou de pluie, l'eau s'infiltré dans le placard où se trouvent le panneau électrique et le sectionneur principal. Dans ce même placard, en plus du chauffe-eau et de la cuve de service pour vadrouille, se trouve l'entrée d'eau non-conforme au règlement RCG 07-031 de la Ville de Montréal. Par ailleurs, tout le plafond du chalet est en panneaux d'amiante, ce qui rend difficile l'entretien et le remplacement des luminaires. L'éclairage intérieur et extérieur de l'édifice est déficitaire, certaines portes extérieures sont percées à plusieurs endroits et ne se ferment pas correctement. Les équipements électriques, les accessoires de plomberie ainsi que les fenêtres ont atteint leurs vies utiles.

L'arrondissement de LaSalle désire rénover ce bâtiment afin de remédier aux nombreux problèmes spécifiés ci-dessus.

Une fiche d'opportunité de projet a été élaborée par notre arrondissement et une demande de financement a été envoyée à la Ville de Montréal, Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour obtenir un financement dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale – chalets de parcs. Ce programme est financé à 50% par la ville centre et 50% par les arrondissements. La ville centre a approuvé un montant maximal de 326 500,00 \$, taxes incluses, pour ce projet.

Un appel d'offres public a été lancé le 4 octobre 2021 pour travaux d'amélioration et de mise aux normes du chalet Éloi-Viau (3^e but) du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 30 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 4 novembre 2021 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1174 - 31 juillet 2019 : D'approuver la liste des projets de travaux de maintien d'actifs pour les chalets de parcs recommandée par le comité de sélection pour l'octroi d'un soutien financier provenant du Programme de protection des immeubles de compétence locale – chalets de parcs, le tout dans le cadre de l'appel de projets 2019-2021.

Résolution CA21 20 0219 adoptée le 7 juin 2021 : D'autoriser une dépense maximale de 106 213,38 \$, taxes incluses, (contrat : 80 177,82 \$ - contingences : 16 035,56 \$ - incidences : 10 000 \$) pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour le projet d'amélioration et de mise au normes du chalet Éloi Viau (3^e but) du complexe sportif du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et d'accorder à G.AR. Consultants Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 670993 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 80 177,82 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Les travaux consistent notamment, mais sans s'y limiter, à :

- Remplacer tous les panneaux en amiante au plafond de l'édifice;
- Remplacer les casiers dans la salle des joueurs et dans la salle des entraîneurs;
- Refaire la peinture des murs et des planchers, ainsi que les autres finitions intérieures;
- Remplacer les fenêtres;
- Réparer les déficiences du béton des gradins;
- Remplacer l'éclairage intérieur et extérieur par de l'éclairage au LED;
- Remplacer les équipements des toilettes et de douches;
- Remplacer et reconfigurer les équipements électriques et mécaniques, incluant l'entrée d'eau.

JUSTIFICATION

Onze (11) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et six (6) ont déposé des soumissions dont quatre (4) sont déclarés non-conformes pour des raisons techniques et administratives.

Le tableau des résultats suivant résume les prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par une firme externe.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
PROCOVA INC.	478 296,00 \$
LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC.	540 911,39 \$

Estimation réalisée	477 028,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	509 603,69 \$ 6,557
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	62 615,39 \$ 13,09
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	1 267,17 \$ 0,27
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	62 615,39 13,09
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 0,27 % supérieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Procova Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 623 955,20 \$ taxes incluses sera assumée comme suit :

La somme de 273 393,31 \$ taxes incluses sera financée par le Programme de protection des immeubles de compétence locale – chalets de parc pour la période 2019-2021.

La somme de 350 561,89 taxes incluses sera financée par le règlement d'emprunt LaSalle-0122.

Des contingences ont été ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 95 659,20 \$ taxes incluses et correspond à 20 % du coût des

travaux.

Des incidences de 50 000,00 \$ taxes incluses, sont ajoutées aux dépenses des travaux de construction. Ces dépenses peuvent inclure les frais en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Décembre 2021

Fin des travaux: Avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Paul DE VREEZE, 9 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-08

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1210269016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert Inc. pour des travaux de remplacement du refroidisseur situé sur le toit de l'édifice administratif de la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 331 449,94 \$, taxes incluses (contrat : 272 375,78 \$ + contingences: 54 475,16 \$ + incidences 4 599,00 \$) – Appel d'offres public no 699868 – Contrat BAT.21-369 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 331 449,94 \$, taxes incluses (contrat : 272 375,78 \$ + contingences: 54 475,16 \$ + incidences 4 599,00 \$), pour des travaux de remplacement du refroidisseur situé sur le toit de l'édifice administratif de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Tuyauterie Expert In., le contrat de l'appel d'offres public n° 699868 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 272 375,78 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-11 17:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210269016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert Inc. pour des travaux de remplacement du refroidisseur situé sur le toit de l'édifice administratif de la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 331 449,94 \$, taxes incluses (contrat : 272 375,78 \$ + contingences: 54 475,16 \$ + incidences 4 599,00 \$) – Appel d'offres public no 699868 – Contrat BAT.21-369 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les deux étages de l'édifice administratif de la Mairie sont climatisés par un refroidisseur monobloc situé le toit. Ce dernier est vétuste et a dépassé sa durée de vie utile, ce qui cause de nombreux problèmes de climatisation.

Étant donné l'état et l'âge du refroidisseur, l'arrondissement de LaSalle désire remplacer cet équipement et effectuer des travaux sur le réseau d'eau refroidie et sur le système de ventilation reliés au refroidisseur.

L'appel d'offres public a été lancé le 15 octobre 2021 pour des travaux de remplacement du refroidisseur situé sur le toit de l'édifice administratif de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 19 (dix-neuf) jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 novembre 2021 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au présent contrat les travaux comprennent principalement :

- La démolition du refroidisseur existant;
- La fourniture et l'installation du nouveau refroidisseur;
- Le remplacement d'une partie du circuit d'eau refroidie et de pompes circulatrices reliés au refroidisseur.

- Le raccordement électrique et du contrôle des nouveaux équipements;
- Des travaux connexes en ventilation et contrôle.

JUSTIFICATION

Sept (7) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et quatre (4) ont déposé une soumission dont un (1) est déclaré non-conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
TUYAUTERIE EXPERT INC.	272 375,78 \$
LE GROUPE CENTCO INC.	274 790,25 \$
RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON / 9076-6759 QUÉBEC INC.	377 587,10 \$
Estimation réalisée	236 061,87
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	308 251,04 \$ 13,17
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	105 211,32 \$ 38,63
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	36 313,91 \$ 15,38
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	2 414,47
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,89

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 15,38 % supérieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi,

1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Tuyauterie Expert Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 54 475,16 \$, taxes incluses, correspondant à 20 % du coût des travaux. De plus, des incidences de 4 599,00, taxes incluses, sont prévues afin de couvrir de travaux connexes, comme la surveillance du panneau d'alarme-incendie ou d'autres services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 331 449,94 \$, taxes incluses, proviendra du PTI Bâtiments.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 1^{er} mars 2022 (date dépendante des conditions météorologiques)

Fin des travaux: 31 mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iosif CHIRILOV
Agent(e) technique en mecanique du batiment

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2021-11-11



Dossier # : 1210269015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à G.AR. Consultants Inc., pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux pour la réfection du chalet au parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 178 312,10 \$ taxes incluses (contrat : 106 926,75 - contingences: 21 385,35 \$ - incidences: 50 000,00 \$) Appel d'offres public n° 697648 – Contrat BAT.21-373.1(3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 178 312,10 \$ taxes incluses (contrat : 106 926,75 - contingences: 21 385,35 \$ - incidences: 50 000,00 \$), pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux pour la réfection du chalet au parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à G.AR. Consultants In., le contrat de l'appel d'offres public n° 697648 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 106 926,75 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-11 14:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210269015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à G.AR. Consultants Inc., pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux pour la réfection du chalet au parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 178 312,10 \$ taxes incluses (contrat : 106 926,75 - contingences: 21 385,35 \$ - incidences: 50 000,00 \$) Appel d'offres public n° 697648 – Contrat BAT.21-373.1(3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le chalet est un bâtiment sur deux niveaux et s'étale sur une superficie de 225 m². Ce dernier accuse un vieillissement et nécessite des travaux de mise aux normes de tous ses systèmes électriques et mécaniques, ainsi que l'entrée d'eau qui ne répond pas aux exigences du règlement RCG 07-031 de la Ville de Montréal.

L'objet du présent mandat, vise aussi à réaménager et optimiser l'utilisation de l'espace en fonction des besoins de la Ville et des organismes exploitant le chalet. Ce nouveau réaménagement doit, entre autres, bénéficier aux activités de Mini-Soccer qui sont dirigées par l'Association de soccer de LaSalle. Par conséquent, des bureaux administratifs doivent être aménagés pour accueillir cette association. Le Mini-Soccer anime le parc durant la saison estivale et sollicite la présence de nombreuses familles qui pourront par la même occasion se rafraîchir dans les jeux d'eau et initier les enfants à la planche à roulettes.

L'hiver, les terrains de soccer se transforment en patinoire et le chalet accueille les usagers et les équipements nécessaires à l'activité. À l'intérieur du chalet, un gardien de parc est présent en plus de l'Association de Soccer qui dispose d'un bureau et d'un espace de stockage d'équipements. L'arrondissement projette l'intégration d'un autre organisme en lien avec le «skatepark», soit un magasin de location d'équipements pour les usagers

Un appel d'offres public a été lancé le 24 septembre 2021 pour services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux pour la réfection du chalet au parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 14 octobre 2021 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le mandat consiste principalement à offrir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour ce qui suit :

- La préparation des plans d'aménagement des espaces intérieurs du chalet
- Les estimations aux différentes étapes ;
- la préparation des documents d'appel d'offres selon les normes de la Ville incluant les plans et devis de réalisation ;
- Le suivi pendant et après la période de l'appel d'offres ;
- La surveillance du chantier lors de la construction ;
- Une assistance pendant la période de garantie.

JUSTIFICATION

Six (6) preneurs de cahiers de charge ont pris possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé une offre.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les trois (3) soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à G.AR.Consultants Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale		Total
G.AR.Consultants Inc.	71	6,64		106 926,75 \$
Groupe Marchand Architecte & Design Inc.	77	4,77		161 367,41 \$
Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.)	77,5	3,61		214 732,07 \$
Estimation réalisée				221 976,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ((l'adjudicataire - estimation)				-115 049,2524 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				(51,83)

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)	54 440,66 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	50,911

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est inférieur de 51,83 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à G.AR.Consultants Inc. soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage au montant de 106 926,75 \$, taxes incluses, une fois les trois (3) enveloppes ouvertes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 178 312,10 taxes incluse proviendra du PTI bâtiments.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les services imprévus. Le montant total de ces contingences est de 21 385,35 \$, taxes incluses.

Un montant de 50 000,00 \$, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire pour la qualité de matériaux et les rapports de relevés d'amiante.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat: Novembre 2021

Fin du mandat : Avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2021-11-10

**Dossier # : 1217151042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 383 869,33 \$ taxes incluses (contingences 296 626,30 \$, incidences 87 243,03 \$) au contrat accordé à Cojalac Inc., pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle- majorant ainsi la Dépense totale de de 4 611 606,45 \$ à 4 995 475,79 \$, taxes incluses, - Appel d'offres public 686429- Contrat T.C.21-1868.

Il est recommandé:

1) D' Autoriser une dépense additionnelle de 383 869,33 \$ taxes incluses (contingences 296 626,30 \$, incidences 87 243,03 \$) au contrat accordé à Cojalac Inc., pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle- majorant ainsi la Dépense totale de de 4 611 606,45 \$ à 4 995 475,79 \$, taxes incluses, - Appel d'offres public 686429- Contrat T.C.21-1868.

2) d'augmenter la dépense de 52 345,82 \$ à 348 972,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3) d'autoriser une dépense additionnelle de 87 243,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4) D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses additionnelles seront assumées par l'agglomération. .

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-11 07:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217151042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 383 869,33 \$ taxes incluses (contingences 296 626,30 \$, incidences 87 243,03 \$) au contrat accordé à Cojalac Inc., pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle- majorant ainsi la Dépense totale de de 4 611 606,45 \$ à 4 995 475,79 \$, taxes incluses, - Appel d'offres public 686429- Contrat T.C.21-1868.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer la réalisation de la partie des travaux concernant la conduite d'eau principale, entièrement assumé par la DEP, il est requis de bonifier le budget de contingences initialement accordé.

Dans le cadre du projet des réseaux de l'ouest, la Direction de l'eau potable (DEP) doit construire une conduite de 900 mm de diamètre entre l'usine Charles-J.-Des Bailleurs et le réseau de Lachine. Cette conduite constitue un des trois nouveaux liens à construire, totalisant environ 12 kilomètres, dans un horizon de 10 ans afin de desservir le réseau de Lachine par le réseau Atwater/Charles-J.-Des Bailleurs, et d'abandonner à terme l'usine de production d'eau potable de Lachine.

Il est prévu de construire un premier tronçon de la conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre l'avenue Dollard et la 90e avenue, en 2022. Pour rejoindre l'emprise, la conduite doit traverser l'avenue Dollard, l'usine Charles-J.-Des Bailleurs se trouvant du côté est de celle-ci. Or, l'arrondissement de LaSalle a obtenu le financement pour effectuer les travaux de réfection et de configuration de la chaussée de l'avenue Dollard, entre les rues Salley et Jean-Brillon. Ainsi, afin de ne pas effectuer de nouveau des travaux en 2022 dans l'avenue Dollard récemment reconstruite, la construction d'un segment d'environ 100 mètres de conduite principale, incluant la chambre de vannes et raccords sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs a été intégré au projet de l'arrondissement de LaSalle.

Des conflits imprévus avec des réseaux souterrains relevés lors de fouilles exploratoires en début de travaux ont nécessité d'apporter des modifications substantielles aux plans et profils de la conduite d'eau principale, soit un approfondissement de celle-ci et une déviation plus importante de la conduite d'eau principale existante de 350 mm de diamètre, entraînant des coûts supplémentaires dépassant les contingences initiales. La directive de changement conséquente est en cours de discussion. Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0315- 10 août 2021- 1217151030 - D'accorder à Cojalac Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard, entre Jean-Brillon et Salley, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 168 977,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 686429. D'autoriser une dépense de 343 239,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences. D'autoriser une dépense de 99 388,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53 % par la ville centre et à 47 % par l'agglomération.

CA21 20 0282 - 12 juillet 2021 - 1217151026 - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle le temps nécessaire pour exécuter les travaux du projet des réseaux de l'Ouest de la Direction de l'eau potable (DEP).

DA2217151007- 17 juin 2021 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'une tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de lasalle- Contrat R.B. 21-1868 – Soumission 686429.

CM21 0781 - 15 juin 2021 – 1216945003 - Accepter l'offre de service à venir de l'arrondissement de LaSalle de réaliser les travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

CM21 0534 - 17 mai 2021 - 1216945001 - de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

CE21 0727 - 5 mai 2021 – 1216945002 - d'accepter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la délégation du conseil d'agglomération au conseil municipal des responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

DESCRIPTION

Les travaux de l'avenue Dollard ont débutés en septembre 2021. Certaines validations réalisées sur le chantier ont provoqué un changement aux plans et modifié la profondeur de pose de la conduite d'eau principale. Ces travaux supplémentaires seront payés par les contingences des travaux assumées par la DEP. L'augmentation des contingences doit être approuvée avant la réalisation des travaux sur le chantier prévue en décembre 2021. L'augmentation du coût des travaux représente 7,1% du mandat original.

JUSTIFICATION

Les coûts assumés par la DEP pour ces travaux supplémentaires sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés en 2021 et en 2022.

Les contingences prévues sont augmentés afin de couvrir les travaux imprévus rencontrés sur chantier. Dans le cadre de la reconstruction de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley, le montant total de ces contingences est porté à 639 866,18 \$, taxes incluses.

Le montant des contingences de la DEP est porté de 3% à 20% soit de 52 345,82 \$ à 348 972,12 \$ taxes incluses.

Le montant des incidences de la DEP est porté de 0% à 5% soit de 0 \$ à 87 243,03 \$ taxes incluses.

Le montant total des contingences assumées par la SUM reste inchangé soit 290 894,06 \$ (taxes incluses).

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans la pièce jointe intitulée *Répartition des coûts*.

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)	%
Contrat payé par DEP	1 517 600,00 \$	75 880,00 \$	151 380,60 \$	1 744 860,60 \$	1 593 290,30 \$	
Contingences 20%	303 520,00 \$	15 176,00 \$	30 276,12 \$	348 972,12 \$	318 658,06 \$	
Incidence 5%	75 880,00 \$	3 794,00 \$	7 569,03 \$	87 243,03 \$	79 664,52 \$	
Total payé par DEP	1 897 000,00 \$	94 850,00 \$	189 225,75 \$	2 181 075,75 \$	<u>1 991</u> <u>612,88 \$</u>	<u>43,66%</u>
Contrat payé par le SUM	2 108 386,32 \$	105 419,32 \$	210 311,54 \$	2 424 117,17 \$	2 213 542,09 \$	
Contingences 12%	253 006,36 \$	12 650,32 \$	25 237,38 \$	290 894,06 \$	265 625,05 \$	
Incidence	86 443,84 \$	4 322,19 \$	8 622,77 \$	99 388,80 \$	90 755,23 \$	
Total payé par SUM	2 447 836,52 \$	122 391,83 \$	244 171,69 \$	2 814 400,04 \$	<u>2 569</u> <u>922,36 \$</u>	<u>56,34%</u>
TOTAL DU PROJET	4 344 836,52 \$	217 241,83 \$	433 397,44 \$	4 995 475,79 \$	4 561 535,24 \$	100,00%

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)	%
Contrat	3 625 986,32 \$	181 299,32 \$	361 692,14 \$	4 168 977,77 \$	3 806 832,39 \$	
Contingences	556 526,36 \$	27 826,32 \$	55 513,50 \$	639 866,18 \$	584 283,11 \$	
Incidence	162 323,84 \$	8 116,19 \$	16 191,80 \$	186 631,83 \$	170 419,74 \$	
Total	4 344 836,52 \$	217 241,83 \$	433 397,44 \$	4 995 475,79 \$	<u>4 561</u> <u>535,24 \$</u>	<u>100,00%</u>

Les contingences totales sont maintenant de 639 866,18 \$ taxes incluses

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces travaux est de **4 995 475,79 \$**, taxes incluses, incluant des contingences de 639 866,18 \$ taxes incluses et des incidences de 186 631,83 \$, taxes incluses.

Pour la DEP, la dépense totale pour ce dossier est de 2 181 075,75 \$ taxes incluses. Cette dépense, entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de **1 991 612,88\$** lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, laquelle est financée par le règlement d'emprunt RCG 19-007 Plan d'alimentation du réseau de l'Ouest.

Le budget net requis à la DEP pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2021-2030.

L'intervention financière concerne uniquement l'augmentation de la contingence et des incidences de la DEP.

MONTRÉAL 2030

Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux contingents ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. De plus, plusieurs travaux importants de voirie dans le secteur doivent être réalisés par la Ville centre. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent contrat a démarré à la fin de l'été 2021 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles. Aucun impact anticipé selon le scénario de reprise des travaux de construction du 11 mai 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Août 2021

Fin des travaux : Juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Romain BONIFAY, Service de l'eau
Alain LARRIVÉE, Service de l'eau
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Floriane VAYSSIERES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Louise TRAHAN, LaSalle
Luce DOYON, LaSalle
France-Line DIONNE, Service de l'eau

Lecture :

France-Line DIONNE, 10 novembre 2021
Louise TRAHAN, 8 novembre 2021
Alain LARRIVÉE, 8 novembre 2021
Valérie G GAGNON, 8 novembre 2021
Jean CARRIER, 5 novembre 2021
Floriane VAYSSIERES, 5 novembre 2021
Tommy BEAULÉ, 5 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-11-05



Dossier # : 1217405004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la 2e année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant maximal de 125 000 \$, taxes incluses, pour la période du 4 janvier 2022 au 22 décembre 2022, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340.

Exercer la 2e année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant de 118 713,99 \$ taxes incluses, pour la période du 4 janvier 2022 au 22 décembre 2022, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340.
La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2022.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-10-29 10:59

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217405004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la 2e année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant maximal de 125 000 \$, taxes incluses, pour la période du 4 janvier 2022 au 22 décembre 2022, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340.

CONTENU

CONTEXTE

Un service de gardiennage est requis à l'accueil de la mairie d'arrondissement pendant les heures de bureau, ainsi que pendant les heures d'opération des différentes organisations qui accèdent au bâtiment dans le cadre de leurs activités, afin d'assurer la sécurité des employés et des citoyens. Les services d'une firme externe sont retenus à cette fin. La surveillance peut avoir lieu du lundi au dimanche selon les besoins et l'horaire hebdomadaire peut varier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0366 : 1200577009 - Neptune Security Services Inc. 118 713,99 \$ plus taxes. Appel d'offres n° 18-17340 - première année d'option.
CA18 20 0552 : 1180577007 - Neptune Security Services Inc. :237 427,97 \$. Appel d'offres n° 18-17340 incluant 2 options de prolongation

DESCRIPTION

La première année d'option du contrat vient à échéance le 23 décembre 2021. L'arrondissement a donc décidé de se prévaloir de la 2e année d'option de renouvellement pour maintenir le service pour l'année 2022. L'option de renouvellement prévoit les mêmes modalités que le contrat initial pour la période du 4 janvier 2022 au 22 décembre 2022.

JUSTIFICATION

Les agents de sécurité veillent à l'accueil et à l'orientation des employés et des visiteurs de la mairie d'arrondissement. Ils veillent également à la sécurité des biens et jouent un rôle dans le plan de mesures d'urgences de l'arrondissement. La firme Neptune Security Services Inc. est inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal, pour la période du 5 août 2020 au 5 août 2022. Cette décision a été prise à la suite de l'évaluation effectuée par le Service de la concertation des

arrondissements dans le cadre des contrats de gardiennage et de signalisation dans les lieux d'élimination de la neige pour deux saisons hivernales de l'appel d'offres 19-17819.

La directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-18-003) permet, à l'unité d'affaires, de recommander l'octroi d'un contrat à une firme, même si elle est inscrite sur la LFRI, en justifiant ce choix, notamment par l'évaluation des risques, par l'expertise disponible ou par la nature des contrats pour lesquels la firme a obtenu un rendement insatisfaisant par rapport à la nature du contrat à octroyer. Ainsi, la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de LaSalle d'exercer l'année d'option du contrat octroyé à Neptune Security Services Inc. pour les services de gardiennage à la mairie d'arrondissement. En effet, l'arrondissement n'a eu aucun incident dans le cadre de l'appel d'offres en cours qui justifierait de ne pas maintenir l'équipe actuelle en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2022. Le montant final sera déterminé en fonction des taux horaires qui seront prévus au Décret sur les agents de sécurité.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre DUPUIS
Directeur



Dossier # : 1218823007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre du volet «soutien aux événements artistiques spéciaux» de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2021 de son Marché de Noël qui se tiendra les 4 et 5 décembre.

D'accorder, dans le cadre du volet «soutien aux événements artistiques spéciaux» de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2021 de son Marché de Noël qui se tiendra les 4 et 5 décembre. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-11 17:35

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218823007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre du volet «soutien aux événements artistiques spéciaux» de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2021 de son Marché de Noël qui se tiendra les 4 et 5 décembre.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2015, le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux organise un marché de Noël dans ses locaux et à l'extérieur, rassemblant des artistes, artisans et organismes locaux, et ce afin de créer un événement rassembleur pour tous les citoyens de LaSalle en cette période des fêtes Ce projet s'inscrit en complémentarité aux actions prises par l'organisme pour présenter une programmation mettant en valeur les arts et les cultures des différentes communautés laSalloises.

La demande de contribution financière concerne le volet "promotion" de l'événement.

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0502 (1195986014) - 4 novembre 2019 : D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2019 de son Marché de Noël, dans le cadre du volet «soutien aux événements artistiques spéciaux» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

CA18 20 0443 (1185986009) - 2 octobre 2018 : D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'un volet extérieur à son Marché de Noël, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans ses programmes de soutien dans le domaine des arts, volet 7, le soutien aux événements artistiques spéciaux de nature récurrente.

JUSTIFICATION

Le Marché de Noël a connu un fort succès lors des années précédentes, d'autant plus qu'il s'agit du seul événement de ce type à l'arrondissement. Il accueille des citoyens de tout âge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Division de la culture, du développement social et des événements publics, de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet événement a un impact considérable sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu et auprès des différentes communautés culturelles de l'arrondissement. Il contribue au développement des publics et au rayonnement de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter et à faire respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania PERLINI
Agente de développement culture

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1218157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 300 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour le soutenir dans la réalisation d'activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » 2021.

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière de 300 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour le soutenir dans la réalisation d'activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » 2021.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 11:09

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 300 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour le soutenir dans la réalisation d'activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Avec près de 60% de ses résidents issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement de LaSalle a à coeur la valorisation de la diversité culturelle, l'inclusion des citoyennes et citoyens de toute origine et le vivre ensemble. L'arrondissement a renouvelé pour les années 2022 à 2024 son plan d'action sur l'inclusion et la diversité culturelle. La semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) est une des actions de ce plan d'action qui vise à promouvoir la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloises.

La semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) a été célébré du 18 au 24 octobre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 20 0089 (1208419003) - 2 mars 2020 : D'accorder les contributions financières suivantes à divers organismes pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 16 au 21 mars 2020.

CA 19 20 0109 (1198157003) - 4 mars 2019 : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 18 au 24 mars 2019.

CA 18 20 0093 (1186818021) - 5 mars 2018 : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) initiée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, l'arrondissement désire soutenir la réalisation d'activités par les organismes. Les événements se sont déroulés du 18 au 24 octobre en présentiel et en virtuel à LaSalle.

Nous souhaitons octroyer un soutien financier de 300 \$ à l'organisme Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour le soutenir dans la réalisation de sa soirée interculturelle avec des jeunes de différentes origines ethnoculturelles qui a eu lieu le vendredi 22 octobre 2021. L'organisme est reconnu en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cette semaine d'événements s'inscrit dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, une programmation regroupant les activités organisées par les partenaires et celles organisées par l'arrondissement avait été élaborée et diffusée auprès des partenaires et citoyens pour favoriser leur participation dans les divers événements organisés dans le cadre de la SHIC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture,

Le : 2021-11-10



Dossier # : 1214629007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 763 \$ pour la reconduction du projet C'est ton devoir de la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9 862 \$, et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 901 \$ pour la reconduction des projets École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Approuver les projets de conventions à cet effet.

D'approuver les 3 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2018	2019	2020		
Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ton devoir	9 529 \$	9 862,25 \$	9 862 \$	9 862 \$	71,50 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	CAED - Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement	4 504 \$	5 250,75 \$	5 251 \$	5 251 \$	87,51 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École de milieu de LaSalle	8 730 \$	7 650 \$	7 650 \$	7 650 \$	76,50 %

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie

Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 11:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214629007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 763 \$ pour la reconduction du projet C'est ton devoir de la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9 862 \$, et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 901 \$ pour la reconduction des projets École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Approuver les projets de conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps. Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0456 - 1204629007 : Accorder un soutien financier à la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9 862,25 \$ pour le programme C'est ton devoir et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 900,75 \$ pour les programmes École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins et autoriser la signature des conventions à cet effet.

CA19 20 0506 - 1194629029 : Accorder un soutien financier à la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9 862,25 \$ pour le programme C'est ton devoir et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 900,75 \$ pour les programmes École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins et autoriser la signature des

conventions à cet effet.

CM18 0383 : Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CM17 1000 : Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018).

DESCRIPTION

Maison des jeunes de LaSalle

Projet : C'est ton devoir

Montant recommandé : 9 862 \$

La Maison des jeunes (MDJ) est située à l'extrémité ouest du quartier Airlie/Bayne, un quartier défavorisé présentement en processus de revitalisation, où il y a un pourcentage élevé de familles monoparentales et où le taux de chômage est très élevé. Environ 95 % des jeunes fréquentant la MDJ sont issus de familles immigrantes et plusieurs d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon Réseau Réussite Montréal (2013), le quartier est ciblé dans le dossier de la persévérance scolaire, tant pour la commission scolaire francophone qu'anglophone. À l'école secondaire Cavellier-De LaSalle, d'où proviennent la majorité des membres de la MDJ, un élève sur cinq quitte l'école sans diplôme ni qualification (2011).

Le projet d'aide aux devoirs vise à favoriser l'apprentissage des jeunes de 12 à 17 ans fréquentant la Maison des jeunes de LaSalle, en mettant à leur disposition des ressources (humaines et matérielles) qu'ils peuvent utiliser après la fin des classes afin de compléter leurs travaux scolaires et les aider dans leur développement académique. La MDJ ciblera, encadrera et offrira de petits contrats à certains jeunes afin qu'ils puissent effectuer du tutorat auprès des étudiants. Du même coup, la MDJ fournira du matériel, que ce soit des ordinateurs, cahiers de notes, crayons ou des outils de référence tels que des dictionnaires et livres de grammaire. De plus, nous souhaitons favoriser l'apprentissage en utilisant différentes approches, ce qui nous amène à mettre notamment sur pied un club de lecture pendant l'été et des cours sur des disciplines supplémentaires comme l'informatique et l'impression 3D.

Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal

Projet : Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement

Montant recommandé : 5 251 \$

Le Centre d'affaires étudiant Desjardins a pour mission de soutenir les élèves de l'école secondaire Cavellier-De LaSalle dans la réalisation de projets entrepreneuriaux ainsi que de les sensibiliser à l'entrepreneuriat et à la coopération par diverses activités. Le CAED a mis sur pied un comité de financement visant à offrir des fonds aux élèves désirant mettre sur pied des projets entrepreneuriaux. Le comité de financement est géré selon le mode coopératif par des élèves de l'école qui, en collaboration avec les agentes de sensibilisation à l'entrepreneuriat du Carrefour Jeunesse Emploi de LaSalle, évaluent les projets et octroient le financement. Ils se chargent aussi de faire connaître le comité dans l'école et décident eux-mêmes des critères de financement et du moyen d'évaluation des demandes.

Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal

Projet : École du milieu LaSalle**Montant recommandé: 7 650 \$**

L'École du milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problèmes de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des cours préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire au moyen d'un enseignement personnalisé et de mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme *Intégration sociale*. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à participer au fonctionnement de l'École du milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif. L'École du milieu LaSalle a donc pour objectif de permettre la scolarisation de ses participants, mais également de favoriser leur développement personnel, l'augmentation de leur confiance en soi et leur participation citoyenne.

JUSTIFICATION

Les projets répondent aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022. La Maison des jeunes de LaSalle et Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal sont membres de la Table de concertation jeunesse de LaSalle et de la Table de développement social de LaSalle. Ils sont également des organismes reconnus selon la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes de l'arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2018	2019	2020		
Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ton devoir	9 529 \$	9 862,25 \$	9 862 \$	9 862 \$	71.50 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	CAED - Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement	4 504 \$	5 250,75 \$	5 251 \$	5 251 \$	87,51 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École de milieu de LaSalle	8 730 \$	7 650 \$	7 650 \$	7 650 \$	76,50 %

Imputation : 2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.00000.00000

DA 704674 - Destination Travail - CAED PIMJ
DA 704676 - Destination Travail - École de Milieu
DA 704678 - Maison des Jeunes - C'est ton devoir

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets retenus s'inscrivent dans les orientations du programme et dans les axes d'interventions du plan d'action de la Politique de l'enfant. De plus, ils rejoignent les enjeux nommés sur le territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des projets par les organismes peuvent nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission des organismes en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de les organismes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement puisque les organismes devront fournir un rapport mi-étape et final. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 11 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-10

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1213630003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un permis saisonnier de hockey 2021-2022 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 184 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire.

D'accorder un permis saisonnier de hockey 2021-2022 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 184 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 09:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1213630003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un permis saisonnier de hockey 2021-2022 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 184 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire.

CONTENU

CONTEXTE

Officialiser le prêt de l'aréna Jacques-Lemaire à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle les vendredis entre 13 h et 14 h 30, du 24 septembre 2021 au 8 avril 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0404 (1205348008) - 2 novembre 2020: D'accorder un permis saisonnier de hockey 2020-2021 à titre gratuit, équivalent à un montant de 4 687,50 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire

CA19 20 0458 (1197551036) - 7 octobre 2019: D'accorder un permis saisonnier de hockey 2019-2020 à titre gratuit, équivalent à un montant de 4 687,50 \$, au Club social des employés de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

CA18 20 039 (1187551007) - 4 septembre 2018: Accorder un permis saisonnier de hockey 2018-2019 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 250 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Accorder gratuitement le permis saisonnier 2021-2022 de hockey à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle croit à l'importance d'offrir des possibilités d'activités physiques et sociales aux employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de location demandé aux utilisateurs est de 125 \$/heure (taxes incluses). Le montant non perçu s'élèvera approximativement à 5 184 \$. Les heures d'utilisation demandées n'entraînent aucun frais supplémentaires de surveillance ou d'entretien.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 11 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-11

Gabriel L LAPIERRE
superv.installat. des parcs et des centres
sportifs et rec reatifs_arr.

Roch LANGELIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1212363112

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)

D'accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

Signé par Benoit G GAUTHIER Le 2021-11-04 16:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363112

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal a été présenté au Conseil municipal (CM), le 23 août dernier et adopté au CM, le 27 septembre 2021. Le nouveau Règlement est accompagné d'une offre de service du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) aux arrondissements afin que le BTER puisse prendre en charge l'application de certaines dispositions du Règlement conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le BTER offre ses services pour prendre en charge la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides. L'arrondissement continuera à appliquer toutes les autres dispositions du Règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1232 - 14 décembre 2020 - Dépôt du document intitulé Plan climat 2020-2030
CM20-1233 - 25 janvier 2021 - Adopter le plan stratégique Montréal 2030 et déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le plan stratégique Montréal 2030

CM21 0985 - 23 Août 2021 : Avis de motion - Adopter le règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides et offrir les services du Bureau de la transition écologique et de la résilience aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec de prendre en charge l'application des dispositions de ce règlement relatives à la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides (voir GDD 1219066001).

CM21 1233 - 27 septembre 2021 : Adoption du règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Avec le règlement actuel de la Ville sur l'utilisation des pesticides (04-041), les applicateurs commerciaux de pesticides doivent faire une demande de permis d'utilisation temporaire, à chaque intervention souhaitée, et dans chaque arrondissement concerné.

Le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2022, prévoit qu'un permis annuel sera requis pour tout applicateur commercial de pesticides. De plus, les applicateurs commerciaux devront transmettre annuellement leurs registres d'utilisations de pesticides à la Ville.

L'offre de services du BTER comprend les éléments suivants :

1. la gestion des permis, soit l'application des articles 25, 27, 28 relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
2. la gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3 alinéa de l'article 18.

JUSTIFICATION

Conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil de la ville peut offrir à tous les arrondissements de prendre en charge un service relié à une compétence relevant de ces derniers, soit en l'espèce l'application de certaines dispositions du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides. La résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par un conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services.

La délégation au BTER pour la prise en charge de la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides permet d'optimiser les procédures de l'administration municipale.

Avec le règlement actuel de la Ville sur l'utilisation des pesticides (04-041), les applicateurs commerciaux de pesticides doivent faire une demande de permis d'utilisation temporaire, à chaque intervention souhaitée, et dans chaque arrondissement concerné. Cette procédure entraîne une certaine lourdeur administrative. À partir du 1er janvier 2022, le nouveau règlement prévoit une gestion centralisée des permis afin de permettre un meilleur encadrement des utilisateurs commerciaux de pesticides et de faciliter les procédures pour ces derniers. De plus, l'obligation pour les applicateurs commerciaux de transmettre annuellement leurs registres d'utilisations de pesticides à la Ville permettra notamment à cette dernière d'avoir de l'information sur le type d'utilisations de pesticides faites sur son territoire.

Finalement, le Bureau de la transition écologique et de la résilience dispose des ressources pour effectuer le contrôle des points de vente de pesticides ainsi que pour la gestion des permis annuels des applicateurs commerciaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal contribuera à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (action 23 du Plan climat).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides favorise la réduction de l'usage des pesticides sur le territoire de la Ville. En contrôlant la vente des pesticides aux citoyens, ce Règlement vise à assurer que seuls les pesticides autorisés soient vendus aux citoyens. En effet, aucun palier de gouvernement ni aucune ville au pays n'effectuent ce genre de contrôle. De plus, en interdisant l'utilisation des pesticides les plus toxiques tels que les ingrédients actifs de l'annexe I du Code de gestion des pesticides, le chlorpyrifos, le glyphosate, les néonicotinoïdes ainsi que les rodenticides les plus nocifs pour la biodiversité, ce Règlement vient confirmer le leadership de la Ville dans ce dossier à l'échelle provinciale et fédérale. Finalement, le présent règlement permettra d'améliorer la qualité de l'environnement ainsi que de mieux protéger la population et la biodiversité en cohérence avec le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est amorcée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal (ville-centre).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU

Le : 2021-11-04

Directeur

Directeur



Dossier # : 1217551021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une fête de Noël le 10 décembre 2021 dans le terrain de stationnement du 1111, rue Lapierre, à LaSalle.

D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une fête de Noël le 10 décembre 2021 dans le terrain de stationnement du 1111, rue Lapierre, à LaSalle.

Le Cégep André-Laurendeau s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cet événement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 09:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217551021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une fête de Noël le 10 décembre 2021 dans le terrain de stationnement du 1111, rue Lapierre, à LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Cégep André-Laurendeau a adressé une demande à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de tenir une fête de Noël à l'attention des employés le 10 décembre 2021, de 17 h à 23 h dans le terrain de stationnement du cégep situé au 1111, rue Lapierre, à LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de la fête de Noël pour les employés du Cégep André-Laurendeau ainsi que d'autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. L'événement débutera à 17 h pour se terminer au plus tard à 23 h. Environ 200 personnes participeront à l'activité. Le Cégep André-Laurendeau adressera directement à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour obtenir un permis pour la vente de boissons alcoolisées.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice des employés du Cégep André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le Cégep André-Laurendeau s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de cet événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2021-11-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1213035012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 septembre au 07 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2021.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 septembre au 07 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-08 17:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213035012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 septembre au 07 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 20 0406 le 4 octobre 2021. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 août au 17 septembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et août 2021.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 septembre au 7 novembre 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre et octobre 2021 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2021-11-08



Dossier # : 1213035010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

De donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-04 16:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213035010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le budget de dépenses a été établi pour 2022 à 44 212 400\$ (dossier 1213035009 - séance extraordinaire du 25 novembre 2021). La stratégie d'équilibre pour 2022 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 200414 Adoption - règlement LAS-0140 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) de 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée en 2013, sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 5 233 600 \$ ont été estimés pour le budget 2022 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2022.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2022 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'avis de motion: 25 novembre 2021
Dépôt du projet de règlement: 25 novembre 2021
Avis public: 11 novembre 2021
Adoption du règlement de taxation: 13 décembre 2021
Avis promulgation: décembre 2021
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2021-09-23



Dossier # : 1212363110

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 29 500 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 29 500 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-04 16:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212363110

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 29 500 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 17-055, intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, exige, préalablement à la délivrance d'un permis de construction relative à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parc, que le propriétaire verse à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 11 stipule que lorsqu'un versement a déjà été réalisé pour le site visé, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà versée et la somme due.

La valeur du site est la valeur établie par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés inc. tel qu'indiqué dans un rapport daté du 4 octobre 2021.

La demande de permis de construction (3002112454) vise la mise en place d'un nouveau bâtiment rencontrant la définition inscrite au premier paragraphe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 29 500 \$ pour la demande de permis (3002112454) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 929 903 (rue Athole).

JUSTIFICATION

La somme totale versée pour le site doit représenter 10% de la valeur établie, soit: 295 000 \$ à un taux de 10% = 29 500\$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.00

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel CHÈVREFILS

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU

Le : 2021-10-15

c/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

Directeur



Dossier # : 1218116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 222 800 \$, équivalant à 10 % de la valeur du site, pour la demande de permis (3001989494) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 450 001 (9291, boul. LaSalle).

Recommander d'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 222 800 \$, équivalant à 10 % de la valeur du site, pour la demande de permis (3001989494) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 450 001 (9291, boul. LaSalle)

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 10:14

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218116001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 222 800 \$, équivalant à 10 % de la valeur du site, pour la demande de permis (3001989494) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 450 001 (9291, boul. LaSalle).

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 17-055, intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule au paragraphe 2 de l'article 2 que :

« toute demande de permis de construction relative à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parc ».

De plus, Le règlement 17-055, intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 4 que : *« préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 2° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site ».*

La valeur du site est établie à 2 228 000\$ par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés inc. tel qu'indiqué dans un rapport daté du 1^{er} octobre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0482

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le

territoire de l'arrondissement, au montant de 222 800 \$, équivalant à 10 % de la valeur du site, pour la demande de permis (3001989494) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 450 001 (9291, boul. LaSalle).

JUSTIFICATION

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet est à proximité de grands parcs (canal de l'aqueduc et berges du Saint-Laurent) et le secteur est desservi par plusieurs parcs locaux.

Le somme à verser est calculée ainsi :

$$(10\% \times 2\,228\,000 \$ = 222\,800 \$)$$

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.00

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2021-11-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugo ROUSSEAU
Directeur



Dossier # : 1216456008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-10 16:12

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216456008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2021-11-10



Dossier # : 1217405014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer madame la conseillère de ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2021

De nommer Madame la conseillère de ville Laura Palestini pour agir à titre de mairesse d'arrondissement suppléante pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2021

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-12 10:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217405014

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Nommer madame la conseillère de ville Laura-Ann Palestini à titre de mairesse suppléante pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2021

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné pour agir à la place de la mairesse en son absence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Nommer Madame la conseillère de ville Laura Palestini pour agir à titre de mairesse d'arrondissement suppléante pour la période du 25 novembre au 31 décembre 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2021-11-12